Commune d'Épieds-en-Beauce

Enquête publique du 10 janvier 2024 (à 14h30) au 9 février 2024 (à 16h00)

Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme

Annexes au rapport du commissaire enquêteur

- **Annexe 1** - Décision n° E23000170/45 du 19 octobre 2023 du président du Tribunal Administratif
- **Annexe 2** - Arrêté n° 2023-PLUIHD-011 du 8 décembre 2023 du président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
- **Annexe 3** - Affichage de l'avis au public et de l'arrêté de mise à l'enquête publique – Mise à disposition du dossier d'enquête publique
- **Annexe 4** - Publicité de l'avis au public dans deux journaux
- **Annexe 5** - Plan établi le 23 septembre 2022 (mis à jour le 15 novembre 2022) par le cabinet de géomètres-experts PERRONET-LUCAS
- **Annexe 6** - Procès-verbal de synthèse du 14 février 2024 du commissaire enquêteur
- **Annexe 7** - Réponse du 22 février 2024 du président la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

ANNEXE 1

Décision n° E23000170/45 du 19 octobre 2023

du président du tribunal administratif

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

19/10/2023

N° E23000170 /45

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu, enregistrée le 11/10/2023, la lettre par laquelle Madame la présidente de la Communauté de Communes Terres du Val de Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de EPIEDS-EN-BEAUCE (Loiret) présenté par la Communauté de Communes Terres du Val de Loire ;

Vu la décision en date du 1er septembre 2023 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à M. Denis LACASSAGNE, président, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

Article 1er : Monsieur Pascal GALLON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Luc GRANIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la présidente de la Communauté de Communes Terres du Val de Loire, à Monsieur Pascal GALLON et à Monsieur Luc GRANIER.

Le président délégué,

Denis LACASSAGNE

ANNEXE 2

Arrêté n° 2023-PLUIHD-011 du 8 décembre 2023 du président

de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 045-200070183-20231208-2023_PLUIHD_011-AR

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DU VAL DE LOIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

ARRETE DU PRESIDENT ENGAGEANT LA MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'EPIEDS-EN-BEAUCE

Arrêté n°2023-PLUIHD-011 du 8 décembre 2023

Prescrivant l'enquête publique du projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Epieds-en-Beauce.

LE PRESIDENT de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-19, L153-36 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu les articles 7 et 21 du décret modifié n°85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 2001-2018 du 29 décembre 2011 relatif à la réforme des enquêtes publiques ;

Vu l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable, ainsi que des déclarations d'intention prévus par le Code de l'Environnement ;

Vu le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 15 octobre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2022-PLUIHD-003 du 29 septembre 2022 engageant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Epieds-en-Beauce et définissant les modalités de la concertation ;

Vu la décision n°E23000170/45 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 19 octobre 2023 portant désignation de Monsieur Pascal GALLON, en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme soumises à l'enquête publique ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 045-200070183-20231208-2023_PLUIHD_011-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1er – OBJET, DATE ET SIEGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Epieds-en-Beauce pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du Mercredi 10 janvier 2024 à partir de 14h30 jusqu'au Vendredi 9 février 2024 à 16h00.

Le siège de l'enquête publique est établi à la Mairie de d'Epieds-en-Beauce, 7 Place Saint Privat, 45130 EPIEDS-EN-BEAUCE, et au siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, 32 rue du Général de Gaulle, 45130 MEUNG-SUR-LOIRE.

ARTICLE 2 – LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU

Le projet de modification de droit commun du PLU concernant la Commune d'Epieds-en-Beauce consiste à modifier le règlement de la zone AUI et la délimitation de certains emplacements réservés.

Article 3 – MAITRES D'OUVRAGE, AUTORITES COMPETENTES ET PERSONNES RESPONSABLES AUPRES DESQUELLES LE PUBLIC POURRA DEMANDER DES INFORMATIONS

La personne publique responsable du Plan Local d'Urbanisme d'Epieds-en-Beauce soumis à l'enquête publique est :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,
32, rue du Général de Gaulle,
45 130 MEUNG-SUR-LOIRE

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la CCTVL :

Pôle développement territorial et solidarité,
92, rue du Maréchal Foch,
45 370 CLERY-SAINT-ANDRE
pluihd@ccterresduvaldeloire.fr
Tel : 02 38 45 19 46

ARTICLE 4 – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par la décision n°E23000170/45 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 19 octobre 2023, un commissaire enquêteur a été désigné : Monsieur Pascal GALLON.

ARTICLE 5 – CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Pendant la durée de l'enquête mentionnée à l'article 1er, le public pourra :

• Consulter le dossier de modification de droit commun du PLU d'Epieds-en-Beauce :

- En version « papier » au siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, situé dans la Mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général De Gaulle, ainsi que dans les locaux de la Mairie d'Epieds-en-Beauce, située au 7 Place Saint Privat.
- En version numérique sur le site internet de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à cette adresse : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-depieds-en-beauce/ et sur les postes informatiques mis à la disposition du public dans les Mairies susmentionnées.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir copie de tout ou partie de chaque dossier d'enquête auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Les courriers sont à adresser à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire / Service Urbanisme / 32, rue du Général de Gaulle, 45 130 MEUNG-SUR-LOIRE.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 045-200070183-20231208-2023_PLUIHD_011-AR

• Consignation des observations et propositions :

- Sur le registre « papier » ouvert en double exemplaire à cet effet à la Mairie de Meung-sur-Loire, siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire - il s'agit du registre principal - ainsi que dans les locaux de la Mairie d'Epieds-en-Beauce - il s'agit du registre subsidiaire -, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- En version numérique en envoyant un mail à l'adresse suivante : pluihd@ccterresduvaldeloire.fr jusqu'au vendredi 9 février 2024 à 16h00,
- Par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique du PLU d'Epieds-en-Beauce, Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, 32 rue du Général de Gaulle, 45130 Meung sur Loire.

Toutes les observations et propositions seront annexées dans les registres d'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend la notice explicative, le règlement et le zonage concernés par la procédure de modification, le registre de concertation, le mémoire et les avis des personnes publiques associées.

Il sera complété pendant la durée de l'enquête des avis publiés dans la presse avant et pendant l'enquête publique.

Les lieux dans lesquels le public pourra consulter le dossier d'enquête et accéder aux registre papier et numérique, pendant la durée de l'enquête, ainsi que les dates des permanences du commissaire enquêteur, sont indiqués dans le tableau ci-après :

COMMUNES	ADRESSES DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE	
			Dates	Heures
Meung-sur-Loire	Mairie de Meung-sur-Loire, 32, Rue du Général De Gaulle, 45 130	Lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, Mardi de 14h00 à 17h30, Du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.	Aucune date prévue dans la mairie de Meung-sur-Loire.	Aucun horaire prévu dans la mairie de Meung-sur-Loire.
Epieds-en-Beauce	Mairie d'Epieds-en-Beauce, 7, Place Saint Privat, 45130 Epieds-en-Beauce	Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h Mardi et jeudi de 8h30 à 12h Le mercredi de 13h30 à 17h Le samedi se référer au tableau sur le site de la mairie	Mercredi 10 janvier 2024 Samedi 20 janvier 2024 Vendredi 9 février 2024	14h30 à 16h30 10h à 12h 14h00 à 16h00

ARTICLE 6 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, RAPPORT ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui les transmettra au Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire dans un délai d'un mois maximum, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 045-200070183-20231208-2023_PLUIHD_011-AR

Les copies du rapport et des conclusions seront communiquées à Monsieur le Maire de la Commune d'Epieds-en-Beauce, Yves FAUCHEUX, à Madame la Préfète du Loiret et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public dans la mairie d'Epieds-en-Beauce et à la mairie de Meung-sur-Loire, siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, ainsi que sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-depieds-en-beauce/ pendant la durée d'un an.

ARTICLE 7 – PUBLICITE DE L'AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans la rubrique « annonces légales » des journaux suivants : La République du Centre et le Courrier du Loiret.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage à la mairie de Meung-sur-Loire, siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et en mairie d'Epieds-en-Beauce.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- Avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,

- Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché à proximité des lieux concernés par le projet de révision du PLU, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. Il respectera l'arrêté du 19 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis de l'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

ARTICLE 8 – EXECUTION ET TRANSMISSION DU PRESENT ARRÊTE

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, Monsieur le Maire de d'Epieds-en-Beauce et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'issue de la procédure, le Conseil Communautaire approuvera ou non la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Epieds-en-Beauce.

Une copie du présent arrêté sera notifiée à Madame La Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire, Monsieur le Maire d'Epieds-en-Beauce et Monsieur le commissaire enquêteur.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Fait à Meung-sur-Loire, le 8 décembre 2023
Le Président

TERRES DU VAL DE LOIRE

Jean Pierre DURAND

ANNEXE 3

Affichage de l'avis au public

et de l'arrêté de mise à l'enquête publique

Mise à disposition du dossier d'enquête publique

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
Commune d'Epieds-en-Beauce

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'EPIEDS-EN-BEAUCE

Par arrêté n° 2023-PLUIHD-011 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Epieds-en-Beauce, qui se déroulera pour une durée de 31 jours du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 inclus.
Monsieur Pascal GALLON, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie d'Epieds-en-Beauce, 7 Place Saint Privat, 45130 Epieds-en-Beauce, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir:

- **Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.**
- **Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, le mardi et jeudi de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h30 à 17h en mairie d'Epieds-en-Beauce. Les samedis 20 janvier et 3 février 2024 sont également ouverts de 8h30 à 12h.**

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-depieds-en-beauce/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie d'Epieds-en-Beauce
- **Mercredi 10 janvier de 14h30 à 16h30**
- **Samedi 20 janvier de 10h à 12h**
- **Vendredi 9 février de 14h à 16h**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.

Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

TERRES DU VAL DE LOIRE

Le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Jean-Pierre DURAND

 Affichage de l'avis à l'entrée de la Mairie d'Épieds-en Beauce	 Affichage de l'avis à proximité de la boulangerie d'Épieds-en Beauce

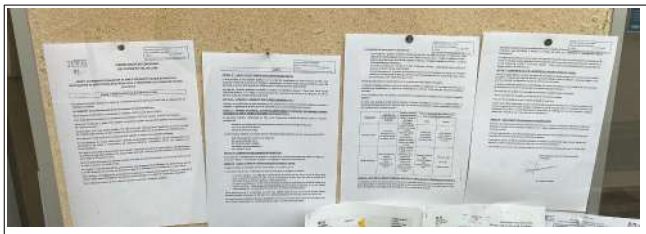	Affichage de l'arrêté de mise à l'enquête publique à la Mairie d'Épieds-en Beauce
Affichage de l'arrêté de mise à l'enquête publique à la Mairie de Meung-sur-Loire	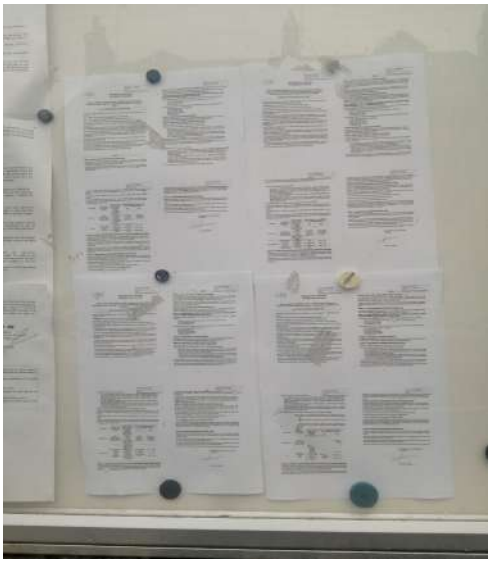

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES
DU VAL DE LOIRE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE POUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'EPIEDS-EN-BEAUCE

Je soussigné Jean Pierre DURAND, Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun du PLU d'Epieds-en-Beauce a été affiché réglementairement :

A la Mairie de Meung-sur-Loire le 15 décembre 2023 et à la Mairie d'Epieds-en-Beauce le 18 décembre 2023, et pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 9 février 2024 inclus.

Je certifie en outre que l'arrêté n°2023-PLUIHD-011 en date du 8 décembre 2023, prescrivant l'enquête publique a bien été affiché :

A la Mairie de Meung-sur-Loire le 15 décembre 2023 et à la Mairie d'Epieds-en-Beauce, le 12 décembre 2023, et pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 9 février 2024 inclus.

Fait à Meung-sur-Loire le 15 février 2024,

Le Président de la Communauté de
Communes des Terres du Val de Loire

TERRES
DU VAL DE LOIRE

Jean Pierre DURAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES
DU VAL DE LOIRE

DEPOT DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'EPIEDS-EN-BEAUCE

Je soussigné Jean Pierre DURAND, Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, certifie que le dossier d'enquête publique relative à la modification de droit commun du PLU d'Epieds-en-Beauce, prescrite par l'arrêté n°2023-PLUIHD-011 en date du 8 décembre 2023, a été déposé en mairie de Meung-sur-Loire et d'Epieds-en-Beauce le 10 janviers 2024, après les publications régulières.

Le dossier d'enquête publique est resté à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 jusqu'à 16h00.

Fait à Meung-sur-Loire le 15 février 2024,

Le Président de la Communauté de
Communes des Terres du Val de Loire

TERRES
DU VAL DE LOIRE

Jean Pierre DURAND

ANNEXE 4

Publication de l'avis d'enquête publique dans deux journaux :

- Le Courrier du Loiret le 20 décembre 2023 (en page 26)
- La République du Centre le 21 décembre 2023 (en page 23)
- Le Courrier du Loiret le 10 janvier 2024 (en page 17)
- La République du Centre le 12 janvier 2024 (en page 23)

Avis d'obsèques - Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des **avis**
Dépôt gratuit de **condoléances**
Témoignages de **sympathie**
sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

DELANGE
SANTOS ENT.
MARBRERIE • ARTICLES FUNÉRAIRES • TERRASSEMENT
Carlos SANTOS
Gérant
13, rue de Vauluizard-Malesherbes
45330 LE MALESHERBOIS
02 38 34 82 26 - 06 86 96 34 66
NOS DOMAINES D'INTERVENTIONS
Caveaux et monuments
Création de colombarium
Travaux pour tous cimetières
Entretien de sépultures
Marbrerie et gravure
Articles funéraires
Terrassement - Raccordement égout
Petite maçonnerie - Allée

SERMAISES-DU-LOIRET

Corinne et Denis MARTIN,
Delphine et Philippe CORDIER,
ses enfants ;
Pauline, Samuel et Mélanie,
ses petits-enfants ;
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Josiane CHÉNEAU
née COLLET

survenu le 16 décembre 2023, à l'âge de 79 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées **le mardi 26 décembre, à 15 heures**, en l'église de Sermaises-du-Loiret, où l'on se réunira, suivies de l'inhumation dans le caveau familial.

Uniquement fleurs naturelles, pas de plaques.

●

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Roger Marin, Pithiviers (02.38.30.00.36).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

921496

REMERCIEMENTS

PUISEAUX (Loiret)

Une pensée, une présence, un mot réconfortant, un envoi de fleur ou une prière témoignés lors du décès de

Madame Danielle ANDRÉ
née GRIVEAU

ont adouci la peine de toute la famille.

Sensible à votre délicatesse, la famille vous exprime ses sincères remerciements et sa profonde reconnaissance et s'excusent auprès des personnes qui, par oubli, n'auraient pas été prévenues.

PF Prévautat, Puiseaux (02.38.33.61.66).

921557

Contactez
le service **Obsèques**
Du lundi au vendredi : **9h – 18h**
Samedi : **14h – 18h**
Pour une parution le lendemain,
vos avis sont à adresser avant 17h30
(17h le samedi)
04 73 17 31 41 • obseques@centrefrance.com

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com
04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Loiret au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS

BOUDEAU FRERES
SCI au capital de 37 500 euros
Siège social : 11, Boulevard des Belles Manières
45200 MONTARGIS
RCS ORLEANS 835 850 066

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2023, M. Vincent BOUDEAU, demeurant Rue du Petit Bois Rond à VILLEMANDEUR (45700), a été nommé en qualité de gérant pour une durée non limitée en remplacement de Mme Cécile BOUDEAU. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'ORLEANS. Pour avis.

228057

PLAJ
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 123 - 125 route Nationale 45140 ORMES
750 444 143 RCS ORLEANS

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une AGE en date du 6.11.2023 il a été décidé, avec effet rétroactif au 01.11.2023 :
- de modifier l'objet social qui est désormais la prise de participations dans toutes sociétés créées ou à créer et quel qu'en soient la forme, l'objet et le pourcentage détenu dans le capital afin de détenir et gérer les titres sociaux,
- de transférer le siège social au 42 rue de la Boétie 45140 ORMES,
Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La Cogérance

227808

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST JEAN DE LA RUELLE du 5.12.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : **INNOVARE MC**
Siège social : 17 rue du Clos Neuf, 45140 ST JEAN DE LA RUELLE
Objet social : La propriété et l'exploitation par bail, la vente à titre exceptionnelle, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échanges, apports ou autrement,
L'édification de toutes constructions, agrandissement et transformation sur les terrains susceptibles de lui appartenir,
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Toutes prises de participations dans des sociétés à prépondérance immobilière,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Véronique CANONGE, demeurant 17 rue du Clos Neuf 45140 ST JEAN DE LA RUELLE
Monsieur Luis DO NASCIMENTO MARQUES, demeurant 17 rue du Clos Neuf 45140 ST JEAN DE LA RUELLE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS

227671

ERL
Société civile
au capital de 113 500 euros
Siège social : 16 Grande rue, 45480 ERCEVILLE
RCS ORLÉANS 831 599 220

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 24 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 16 Grande rue, 45480 ERCEVILLE au 22 route de la Chapelle, 46300 PAYRIGNAC à compter du 24 octobre 2023, et de modifier en conséquence l'article SIEGE des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLÉANS sous le numéro 831 599 220 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CAHORS. La Société, constituée pour 99 années à compter du 24 août 2017, a pour objet social la propriété, la gestion, la location, l'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers et un capital de 113 500 euros composé uniquement d'apports en numéraire. Pour avis La Gérance

227718

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVILLON SUR HUILLARD du 15 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : THERMO-SANI SAS,
Siège : 290, route des Quatre Croix, 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS,
Capital : 99 680 euros
Objet : l'activité de chauffagiste, plombier et électricité de bâtiment ainsi que toutes activités connexes ou annexes s'y rattachant directement ou indirectement,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralités d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Jacques AZROU, demeurant 1, chemin des Denizons, 45270 BEAUCHAMPS SUR HUILLARD.
La Société sera immatriculée au RCS d'ORLEANS. Pour avis.

227989

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune d'Epieds-en-Beauce

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'EPIEDS-EN-BEAUCE

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-011 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Epieds-en-Beauce, qui se déroulera pour une durée de 31 jours **du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 inclus.**
Monsieur Pascal Gallon, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie d'Epieds-en-Beauce, 7 Place Saint Privat, 45130 Epieds-en-Beauce, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, le mardi et jeudi de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h30 à 17h en mairie d'Epieds-en-Beauce. Les samedis 20 janvier et 3 février 2024 sont également ouverts de 8h30 à 12h.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-depieds-en-beauce/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie d'Epieds-en-Beauce :
- Mercredi 10 janvier de 14h30 à 16h30
- Samedi 20 janvier de 10h à 12h
- Vendredi 9 février de 14h à 16h
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227977

AVIS

APPROBATION DU PLUI, ABROGATION DES CARTES COMMUNALES ET INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BEAUNOIS

Le 12 décembre 2023, par délibération nº 2023-148, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) a approuvé le PLUi du Beaunois et abrogé les cartes communales de Batilly-en-Gâtinais, Boiscommun, Chambon-la-Forêt, Courcelles-le-Roi, Egry, Gaubertin, Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde et Nibelle.
La délibération nº2023-148 sera affichée pendant une durée d'un mois au siège de la CCPG ainsi que dans les mairies des communes membres.
Le dossier de PLUi du Beaunois et d'abrogation des cartes communales est tenu à la disposition du public au siège de la CCPG à Beaune-la-Rolande ainsi que dans les communes membres concernées à savoir : Auxy, Bâtilly-en-Gâtinais, Barville-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Boiscommun, Bordeaux-en-Gâtinais, Chambon-la-Forêt, Courcelles-Le-Roi, Egry, Gaubertin, Juranville, Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde, Nibelle, Saint-Loup-des-Vignes et Saint-Michel aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
Ce dossier est également disponible sur le site internet de la CCPG.
Par délibération nº 2023-149, le 12 décembre 2023, le Conseil communautaire de la CCPG a instauré un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones Urbaines (U) et A Urbaniser (AU) délimitées par le PLUi du Beaunois précédemment approuvé, pour les communes d'Auxy, Beaune-la-Rolande, Boiscommun, Bordeaux-en-Gâtinais, Chambon-la-Forêt, Lorcy, Nibelle, Saint-Loup-des-Vignes et Saint-Michel et donne délégation à ces même communes pour l'exercice du DPU sur l'ensemble des zones U et AU à l'exception des zones d'activités d'intérêt communautaire.

228076

Commune de Tavers

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE TAVERS

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-010 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Tavers, qui se déroulera pour une durée de 31 jours **du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 inclus.**
Monsieur Etienne Lefebvre, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Tavers 2 Avenue Jules Lemaitre, 45190 Tavers pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Tous les matins de 9h à 12h, et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 16h30 en mairie de Tavers.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-de-tavers/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Tavers :
- Mercredi 10 janvier de 10h00 à 12h00
- Samedi 27 janvier de 10h à 12h00
- Vendredi 9 février de 10h00 à 16h00
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227993

Commune de Dry

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE DRY

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-008 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Dry, qui se déroulera pour une durée de 30 jours **du 8 janvier 2024 au 6 février 2024 inclus.**
Monsieur Michel Benoit, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Dry, 25 place de la mairie,45370 Dry, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Du lundi au vendredi de 9h à 12 h 30, le mardi et vendredi de 14h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h 30 en mairie de Dry.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-de-dry/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Dry :
- Le lundi 8 janvier de 9h00 à 12h00
- Le samedi 27 janvier de 10h00 à 12h00
- Le mardi 6 février de 14h00 à 17h00
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227985

Annonces classées

45

Commune d'Epieds-en-Beauce

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'EPIEDS-EN-BEAUCE

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-011 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Epieds-en-Beauce, qui se déroulera pour une durée de 31 jours **du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 inclus.**
Monsieur Pascal Gallon, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie d'Epieds-en-Beauce, 7 Place Saint Privat, 45130 Epieds-en-Beauce, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, le mardi et jeudi de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h30 à 17h en mairie d'Epieds-en-Beauce. Les samedis 20 janvier et 3 février 2024 sont également ouverts de 8h30 à 12h.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-depieds-en-beauce/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie d'Epieds-en-Beauce :
- Mercredi 10 janvier de 14h30 à 16h30
- Samedi 20 janvier de 10h à 12h
- Vendredi 9 février de 14h à 16h
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227975

Commune de Dry

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE DRY

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-008 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Dry, qui se déroulera pour une durée de 30 jours **du 8 janvier 2024 au 6 février 2024 inclus.**
Monsieur Michel Benoit, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Dry, 25 place de la mairie,45370 Dry, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Du lundi au vendredi de 9h à 12 h 30, le mardi et vendredi de 14h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h 30 en mairie de Dry.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-de-dry/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Dry :
- Le lundi 8 janvier de 9h00 à 12h00
- Le samedi 27 janvier de 10h00 à 12h00
- Le mardi 6 février de 14h00 à 17h00
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227982

Commune de Tavers

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE TAVERS

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-010 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Tavers, qui se déroulera pour une durée de 31 jours **du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 inclus.**
Monsieur Etienne Lefebvre, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Tavers 2 Avenue Jules Lemaitre, 45190 Tavers pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Tous les matins de 9h à 12h, et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 16h30 en mairie de Tavers.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-de-tavers/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Tavers :
- Mercredi 10 janvier de 10h00 à 12h00
- Samedi 27 janvier de 10h à 12h00
- Vendredi 9 février de 10h00 à 16h00
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227992

Commune d'Ouzouer-le-Marché

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'OUZOUER-LE-MARCHé

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-009 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Ouzouer-le-Marché, qui se déroulera pour une durée de 31 jours **du 8 janvier 2024 au 7 février 2024 inclus**.
Madame Danièle Lelong, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie Beauce la Romaine, 7 rue Marin Galliot - Ouzouer-le-Marché,41240 Beauce la Romaine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Le lundi, mercredi et vendredi 9h à 12h30 et de 14h à 17h et les mardi et jeudi : de 9h à 12h30en maire de Beauce la Romaine, Ouzouer-le-Marché.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plu-douzouer-le-marche/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie d'Ouzouer-le-Marché :
- Lundi 8 janvier de 14h30 à 16h30
- Vendredi 26 janvier de 15h30 à 17h30
- Mercredi 7 février de 14h00 à 16h00
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227996

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

VENTES IMMOBILIÈRES

Dans secteur résidentiel ! Charmant pavillon en duplex d'environ 79 m² habitables, comprenant 3 chambres. Garage et terrain clos de 461 m² Chauffage individuel gaz propane. DPE : Classe énergie E - GES G - Estimation consommation annuelle d'énergie : 3 720,57 €**Prix net vendeur : 77 400 €** Contact : LOGEMLOIRET 02.38.70.44.52. Visites individuelles sur rendez-vous téléphonique. Date limite de dépôt des offres d'achat : 22 janvier 2024. Modalité de remise des offres : mail, courrier postal, remise en main propre. Ouvert à tous selon critères de priorité du décret nº2019-1183 du 15 novembre 2019

228197

PETITES ANNONCES
Votre petite annonce par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

VENTE VÉHICULES LOISIRS

MOBILHOMES

MOBILHOME, 8.6x3 m, super isolé, 13.250 € HT, livraison gratuite en France. _ WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 266489

IMMOBILIER

IMMOBILIER VENTES

MAISONS

■ **PAVILLONS VILLAS**

SAINT-ELOY-LES-MINES 63, 7 pièces, cheminée, mezzanine, terrasse, DPE D, gd terrain, à la campgane, 210.000 €. _ Tél. 07.85.00.38.35 277406

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

DAME DE COMPAGNIE avec expériences pour personnes âgées avec voiture propose ses services, promenades, courses, rendez-vous médicaux. Secteur Orléans et alentours. CESU accepté._ Tél.06.27.95.85.46. 271501

MACON 36 ans d'expérience, recherche travaux en maçonnerie : couverture, rénovation, aménagement, démolition, ravalement, isolation, placo, finition, peinture, terrasse, carrelage, dallage, pavet, clôture. CESU accepté. _ Tél.06.84.66.94.25. 271422

CHERCHE travaux électricité, plomberie, bardage bois, montage de chalet et abris de jardin. Travaux divers. CESU accepté. _ Tél.06.86.81.46.25. 271426

CHERCHE emploi peinture, plomberie, électricité, maçonnerie, bricolage, papier-peint, enduit, toile de verre, placo, parquet, carrelage, isolation intérieure et extérieure, CESU accepté. _ Tél.06.77.13.76.25. 278001

PEINTRE sérieux, avec 25 annnées d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose de parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.37.10.60.21. (Richard). 263740

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHETE CHER, fourrure, montres, bagagerie, monnaie, mobilier, etc. _ MAISON CHARLES GAUDILLAT, tél. 06.47.81.71.99. 276771

POUR CLIENTS USA, mobilier, bijoux, miroir, tableaux, verres, machine à coudre, etc. _ MAISON GAUDILLAT, tél. 06.47.81.71.99. 276768

ACHÈTE TOUTES MONTRES, montre bracelet, montre gousset, montre de poche, carillon, pendule, horloge, toutes marques, automatique, mécanique, quartz, fonctionne ou non. _ MICHAEL. H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 274394

ACHÈTE A TRÈS BON PRIX bijoux or, argent, plaqué or et fantaisie, chaine, collier, broche, bracelet, gourmette, bague, alliances, boucles dòreilles, etc. _ MICHAEL H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 274395

ACHÈTE CHER BIJOUX ET PIÈCES DE MONNAIE, bijoux divers en or, platine ou argent, pièces de monnaie en or, argent ou de collection, or dentaire et même bijoux cassés. _ MICHAEL. H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 274396

POUR COLLECTION, vin et spiritueux, cuivre, étain, monnaie, etc. _ MAISON CHARLES GAUDILLAT, tél. 06.47.81.71.99. 276762

AGRICULTURE

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. _ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035 270998

Si vous écrivez en réponse à une petite annonce, n'omettez pas d'indiquer le numéro de référence

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE
Société à participation ouvrière au capital de 1.334.370 €
Présidente-Directrice générale, directrice de la publication : **Mme Véronique ROCHETTE-GAGNEPAIN**
Rédacteur en chef : **M. Johnny ROUSSEL**
Principal actionnaire :
S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159
Adresses : • Direction, rédaction, administration et vente : 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans
Tél. 02.38.78.79.80 Télécopie 02.38.78.79.79
• Imprimerie : GCF Les Bourdillats - 89000 Auxerre
Commission paritaire : n° 0125 C 85931
ISSN : n° 0221-1750
I. – PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 14,avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans :
1) **Publicité commerciale.** – Tél. 02.38.79.44.83.
2) **Petites annonces.** – Tél. 04.73.17.30.30.
3) **Annonces officielles.** – Tél. 04.73.17.31.27.
4) **Emploi : carrières et professions.** – Tél. 04.73.17.31.26.
5) **Avis d'obsèques.** – Tél. 04.73.17.31.41.
II. – PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.
ACPM CentreFrance

LE TRI + FACILE BAC DE TRI
Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

Avis d'obsèques - Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des **avis**
Dépôt gratuit de **condoléances**
Témoignages de **sympathie**
sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

JANVILLE

Mme Jocelyne LETANG, son épouse ;
M. Gérard MORAIS, son ami ;
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Robert LETANG

survenu le 31 décembre 2023, à l'âge de 89 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées **le lundi 15 janvier 2024, à 10 heures**, en l'église Saint-Etienne de Janville, où l'on se réunira.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

●

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Remerciements particuliers aux infirmières du service cardiologie de l'hôpital Louis Pasteur du Coudray, ainsi qu'aux infirmières de l'ADMR de Janville, pour leur gentillesse et leur dévouement.

PF Roger-Marin, Janville-Toury (02.37.31.69.07).

923595

ARGENVILLIERS — ASCOUX (Loiret)

Nicole GOUËLIBO, son épouse ;
Arnaud et Delphine,
Nicolas et Emmanuelle,
ses enfants ;
Emma, Clara, Camille, Noémie,
ses petits-enfants ;
Michel, Françoise, Claudette, Sylvie,
son frère, ses sœurs, et leurs conjoints,
Ainsi que toute la famille et les amis
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean GOUËLIBO

survenu le mercredi 3 janvier 2024, à l'âge de 75 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu **le vendredi 12 janvier 2024, à 11 h 15,** au crématorium du Mans, rue Etienne-Falconet, où l'on se réunira.

L'urne sera inhumée au cimetière de Souancé-au-Perche, **à 16 heures.**

Pas de plaques.

Fleurs naturelles seulement.

PF Pinot-Chubilleau (02.37.52.15.37).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

924060

DELANGE
SANTOS ENT.
MARBRERIE • ARTICLES FUNÉRAIRES • TERRASSEMENT
Carlos SANTOS
Gérant
13, rue de Vauluizard-Malesherbes
45330 LE MALESHERBOIS
02 38 34 82 26 - 06 86 96 34 66
NOS DOMAINES D'INTERVENTIONS
Caveaux et monuments
Création de colombarium
Travaux pour tous cimetières
Entretien de sépultures
Marbrerie et gravure
Articles funéraires
Terrassement - Raccordement égout
Petite maçonnerie - Allée

CENTRE FRANCE PUB. Funéraire
Pour transmettre vos **avis d'obsèques** et de remerciements
04 73 17 31 41 • obseques@centrefrance.com

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Loiret au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Scp Chaumette - Doré et Verhée
Notaires associés - BP 416
14 Faubourg d'Orléans - 45300 Pithiviers

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 25 octobre 2018, Monsieur Denis Henri Marcel DE KEYSER, en son vivant retraité, domicilié à COURCY AUX LOGES (45300), 13, Route de Chilleurs, et demeurant au jour de son décès à SULLY SUR LOIRE (45600), à l'EHPAD, 15, Avenue du Petit Parc, né à VRIGNY (45300), le 23 mars 1950, célibataire, décédé à GIEN (45500), le 6 septembre 2023, a institué un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Christine CHAUMETTE-DORE, Notaire à PITHIVIERS (45300), 14, Faubourg d'Orléans, le 20 décembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Marie-Christine CHAUMETTE-DORE, Notaire à PITHIVIERS (45300), 14, Faubourg d'Orléans, référence CRPCEN : 45093, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter 27 décembre 2023. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

POUR AVIS

229144

Commune de Dry

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE DRY

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-008 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Dry, qui se déroulera pour une durée de 30 jours **du 8 janvier 2024 au 6 février 2024 inclus.**

Monsieur Michel Benoit, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Dry, 25 place de la mairie,45370 Dry, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Du lundi au vendredi de 9h à 12 h 30, le mardi et vendredi de 14h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h 30 en mairie de Dry.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-de-dry/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Dry :

- Le lundi 8 janvier de 9h00 à 12h00
- Le samedi 27 janvier de 10h00 à 12h00
- Le mardi 6 février de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.

Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227986

Commune de Tavers

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE TAVERS

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-010 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Tavers, qui se déroulera pour une durée de 31 jours **du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 inclus.**

Monsieur Etienne Lefebvre, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Tavers 2 Avenue Jules Lemaitre, 45190 Tavers pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Tous les matins de 9h à 12h, et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 16h30 en mairie de Tavers.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-de-tavers/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Tavers :

- Mercredi 10 janvier de 10h00 à 12h00
- Samedi 27 janvier de 10h à 12h00
- Vendredi 9 février de 10h00 à 16h00

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.

Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227995

Commune d'Epieds-en-Beauce

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'EPIEDS-EN-BEAUCE

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-011 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Epieds-en-Beauce, qui se déroulera pour une durée de 31 jours **du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 inclus.**

Monsieur Pascal Gallon, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie d'Epieds-en-Beauce, 7 Place Saint Privat, 45130 Epieds-en-Beauce, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, le mardi et jeudi de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h30 à 17h en mairie d'Epieds-en-Beauce. Les samedis 20 janvier et 3 février 2024 sont également ouverts de 8h30 à 12h.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-depieds-en-beauce/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie d'Epieds-en-Beauce :

- Mercredi 10 janvier de 14h30 à 16h30
- Samedi 20 janvier de 10h à 12h
- Vendredi 9 février de 14h à 16h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.

Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227978

Sarl NORIAL 1, rue Royale, 45000 Orléans

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Xavier PELLEGRIN, notaire de la société NORIAL à ORLEANS 1 rue Royale, le 14 décembre 2023, M. et Mme LAUVERGEAT-SIG, demeurant à MAREAU-AUX-PRES (45370) 292 rue Château, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à la mairie d'ORLEANS (45000) le 6 juillet 1991, ont apporté une modification à leur régime matrimonial en stipulant un préciput.

Pour toute opposition de créancier pouvant être formée dans le délai de trois mois conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, domicile est élu en l'étude NORIAL susnommée.

229468

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Laurent MILLERON - Bertrand HALATRE
NOTAIRES ASSOCIÉS - S.A.S. Titulaire d'un Office Notarial
6 rue du Capitaine Lelièvre - B.P. 4 - MALESHERBES
45331 LE MALESHERBOIS cedex
scp.milleron-halatre-malesherbes@notaires.fr
Tél. 02 38 34 94 50 / Service Négociation - 07 70 07 07 63
negociation.45078@notaires.fr

ADJUDICATION DE BIENS IMMOBILIERS

SIS A LE MALESHERBOIS (45330), MALESHERBES
45 rue de Boigneville

Le samedi 10 février 2024 à 11h à la salle municipale FOYER CLUB « Maurice Genevoix », rue Marcel-Pagnol, Malesherbes, 45330 LE MALESHERBOIS

AUX CHARGES ET CONDITIONS du cahier des charges dressé par Maître Bertrand HALATRE, notaire à LE MALESHERBOIS.

Il sera procédé, par Maître HALATRE à la vente aux enchères publiques Du bien immobilier suivant :

Une maison d'habitation située à LE MALESHERBOIS (45330), MALESHERBES, 45 rue de Boigneville

Comprenant :
- Sous-sol total : garage, atelier, cuisine d'été
- Rez de chaussée-surélevé : salon-séjour avec cheminée-insert (granulés),
- Cuisine, deux chambres, salle de bains, wc.
- Combles perdus dessus.
- Garage attenant.
- Autre garage non attenant.
- Terrain clos.

Cadastré : section AN n° 17 « 45 rue de Boigneville » pour 6 ares et 20 centiares.

SITUATION LOCATIVE : Les biens ci-dessus désignés sont libres de toute location ou occupation.

MISE À PRIX : 130.000 €
(CENT TRENTE MILLE EUROS)

CONSIGNATION : Le notaire se fera remettre PAR VIREMENT par les enchérisseurs, une somme représentant 10 % du montant de la mise à prix. Ce versement devra avoir lieu PAR VIREMENT au compte de l'étude du notaire, 48 heures avant l'adjudication.

ENCHÈRES MINIMALES : Les enchères ne pourront être inférieures à, savoir :
- 1 000 euros jusqu'à une enchère de 100 000 euros
- 2 000 euros jusqu'à une enchère de 200 000 euros.

FRAIS à la charge de l'adjudicataire.

Le cahier des charges est déposé en l'office notarial de Maître HALATRE, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

VISITES DES LIEUX :
S'adresser à l'office notarial, 6, rue du Capitaine-Lelièvre, MALESHERBES, 45330 LE MALESHERBOIS. Service négociation : 07.70.07.07.63 negociation.45078@notaires.fr Tél. office : 02.38.34.94.50

Pour insertion

Le notaire

VIE DES SOCIÉTÉS

SCI DOTINIK
SC au capital de 1 000 euros
Siège social : 80, rue du Fonteny 45200 AMILLY
RCS ORLEANS 490 382 611

AVIS

Le 5 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 394, route de Viroy, 45200 AMILLY, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'ORLEANS. Pour avis.

229357

AVC INTERVENTION
Société à responsabilité limitée au capital de 119 000 euros
Siège social : 23 Avenue des Droits de l'Homme 45000 ORLEANS
RCS ORLEANS 442 419 560

AVIS

Le 21 décembre 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 23 Avenue des Droits de l'Homme, 45000 ORLEANS au 7 rue du Greffoir 45000 ORLEANS, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis

229395

SOCIETE ALVES-CRUZ
Société par actions simplifiée au capital de 112 500 euros
Siège social : 9 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 45250 BRIARE
339 155 566 RCS ORLEANS

AVIS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 29 avril 2019, le Cabinet ROY-PETAT domicilié Détour du Pavé - 680 Rue du Briou à SAINT-DOULCHARD (18230), a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices. POUR AVIS. Le Président.

229504

Annonces classées

45

VIE DES SOCIÉTÉS

LOCATION - GÉRANCE

Par acte SSP du 01/01/2024, la SAS FRANCE BKR au capital de 20000000 €, 34 rue Mozart, Immeuble Le Cassiopée 92100 Clichy, 950026914 RCS Nanterre, a confié en location-gérance à l'EURL VIGVANDARC, au capital de 1000 €, Centre Commercial Place d'Arc, 2 rue Nicolas Copernic 45000 Orléans, 982485047 RCS Orléans, un fonds de commerce de restauration rapide sous l'enseigne « QUICK », exploité sis Centre Commercial Place d'Arc, 2 rue Nicolas Copernic, 45000 Orléans, à compter du 01/01/2024 pour se terminer le 31/12/2025, sans renouvellement. Pour avis.

229698

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 12/12/2023, l'associé unique de la SASU DIMSN, en liquidation, au capital de 10000 euros, 22 avenue du Maréchal Foch 45170 Neuville aux Bois, siège de liquidation 22 avenue du Maréchal Foch 45170 Neuville aux Bois, 537593519 RCS Orléans, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat M. Jacques BOULIC, Liquidateur, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans. Mention sera au RCS d'Orléans. Le liquidateur.

229751

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune d'Ouzouer-le-Marché

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'OUZOUER-LE-MARCHé

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-009 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Ouzouer-le-Marché, qui se déroulera pour une durée de 31 jours **du 8 janvier 2024 au 7 février 2024 inclus.**
Madame Danièle Lelong, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie Beauce la Romaine, 7 rue Marin Galliot - Ouzouer-le-Marché,41240 Beauce la Romaine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Le lundi, mercredi et vendredi 9h à 12h30 et de 14h à 17h et les mardi et jeudi : de 9h à 12h30en maire de Beauce la Romaine, Ouzouer-le-Marché.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plu-douzouer-le-marche/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie d'Ouzouer-le-Marché :
- Lundi 8 janvier de 14h30 à 16h30
- Vendredi 26 janvier de 15h30 à 17h30
- Mercredi 7 février de 14h00 à 16h00
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227997

Centre MarchésPublics.fr
Votre plateforme de gestion

Nouveau
RESTEZ EN VEILLE
et saisissez de nouvelles opportunités d'affaires
Une solution de Centre France Pub

Commune d'Epieds-en-Beauce

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'EPIEDS-EN-BEAUCE

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-011 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme d'Epieds-en-Beauce, qui se déroulera pour une durée de 31 jours **du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 inclus.**
Monsieur Pascal Gallon, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie d'Epieds-en-Beauce, 7 Place Saint Privat, 45130 Epieds-en-Beauce, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, le mardi et jeudi de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h30 à 17h en mairie d'Epieds-en-Beauce.
Les samedis 20 janvier et 3 février 2024 sont également ouverts de 8h30 à 12h.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-depieds-en-beauce/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie d'Epieds-en-Beauce :
- Mercredi 10 janvier de 14h30 à 16h30
- Samedi 20 janvier de 10h à 12h
- Vendredi 9 février de 14h à 16h
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227976

Commune de Dry

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE DRY

Par arrêté nº 2023-PLUIHD-008 du 8 décembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Dry, qui se déroulera pour une durée de 30 jours **du 8 janvier 2024 au 6 février 2024 inclus.**
Monsieur Michel Benoit, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Dry, 25 place de la mairie,45370 Dry, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Du lundi au vendredi de 9h à 12 h 30, le mardi et vendredi de 14h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h 30 en mairie de Dry.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-de-dry/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Dry :
- Le lundi 8 janvier de 9h00 à 12h00
- Le samedi 27 janvier de 10h00 à 12h00
- Le mardi 6 février de 14h00 à 17h00
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

227984

L'ACTU EN DIRECT LAREP.fr

AVIS DE PUBLICATION ADMINISTRATIVE

BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément aux articles L. 2313-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales,
le Président d'Orléans Métropole
informe le public que le budget primitif 2024, voté par le conseil métropolitain le 21 décembre 2023, peut être consulté dans les bureaux d'Orléans Métropole, Espace St Marc, 5 place du 6 juin 1944 à Orléans, tous les jours ouvrables de 9h à 18h ainsi que dans les mairies des communes membres de la Métropole aux jours et heures habituels d'ouverture.
En outre, les données synthétiques sur la situation financière de la Communauté sont portées à la connaissance de la population conformément à l'article L. 2313-1 du CGCT.
Désignation des ratios obligatoires - Budget primitif 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population : 803,77 €
Recettes réelles de fonctionnement / population : 955,47 €
Dépenses d'équipement brut / population : 355,29 €
Encours de la dette / population : 1460,60 €
Dotation globale de fonctionnement / population : 134,77 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 26,51 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 96,21%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 37,19%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 152,87%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 15,88%

229740

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

VENTES IMMOBILIÈRES

CHÂTILLON-COLIGNY À vendre, pavillon de plain-pied d'environ 64 m² habitables, comprenant : entrée cuisine, séjour, cellier, trois chambres, salle d'eau et WC. Sur un terrain clos de 329 m² Chauffage gaz. DPE : en cours. **Prix net vendeur : 62 000 €**. Contact : LOGEMLOIRET 02.38.70.44.52. Visites individuelles sur rendez-vous téléphonique. Date limite de dépôt des offres d'achat : 12 février 2024. Modalité de remise des offres : mail, courrier postal, remise en main propre. Ouvert à tous selon critères de priorité du décret nº2019-1183 du 15 novembre 2019.

229689

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE
Société à participation ouvrière au capital de 1.334.370 €
Présidente-Directrice générale,
directrice de la publication : **Mme Véronique ROCHETTE-GAGNEPAIN**
Rédacteur en chef : **M. Johnny ROUSSEL**
Principal actionnaire :
S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159
Adresses : • Direction, rédaction, administration et vente :
14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans
Tél. 02.38.78.79.80 Télécopie 02.38.78.79.79
• Imprimerie : GCF Les Bourdillats - 89000 Auxerre
Commission paritaire : n° 0125 C 85931
ISSN : n° 0221-1750
I. – PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 14,avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans :
1) **Publicité commerciale.** – Tél. 02.38.79.44.83.
2) **Petites annonces.** – Tél. 04.73.17.30.30.
3) **Annonces officielles.** – Tél. 04.73.17.31.27.
4) **Emploi : carrières et professions.** – Tél. 04.73.17.31.26.
5) **Avis d'obsèques.** – Tél. 04.73.17.31.41.
II. – PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.
ACPM CentreFrance
LE TRI + FACILE BAC DE TRI
Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

ACHATS VÉHICULES DIVERS

ACHÈTE VOITURES, MOTOS, CAMPING-CARS, à partir de 2003, dans l'état, sans contrôle technique, même hors service. _ AUTIJA FRANCE, tél. 06.65.90.31.97. 271487

RACHAT DE VÉHICULES, ts types, camping-car, berline, 4 X 4, utilitaire, av. ou ss CT, même prob. moteur, même fort km, état indif., se déplace, paiemt comptant. _ DASK AUTO, tél. 06.33.23.20.25. 284116

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

CHERCHE emploi peinture, plomberie, électricité, maçonnerie, bricolage, papier-peint, enduit, toile de verre, placo, parquet, carrelage, isolation intérieure et extérieure, CESU accepté. _ Tél.06.77.13.76.25. 286747

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHAT-VENTE DE MEUBLES, quel qu'en soit l'état, bibelots, débarras et déblaiement complet, dépôt 2 rue de Villeneuve, à Messas. _ Tél. 06.73.79.94.11, siren 342331667. 285191

MAISON HERVE, collectionneur, achète tous vieux carillons, vieilles pendules, horloges comtoises et tout matériel d'horlogerie, paiement comptant, déplacement toute distance, RC 400785408. _ Tél. 06.86.56.40.52. 284078

URGENT ACHÈTE FOURRURES, manteaux, vestes, étoles, toques, etc, vison, astrakan, renard, etc, déplacements gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 285597

ANTIQUITE MONSIEUR HERVE, 27 ans dèxpérience, achète cher tout le mobilier ancien, armoires, commodes, secrétaires, pianos, tableaux, cartes postales, pièces de monnaie, manteaux de fourrure, services en argent ou métal argenté, lustres, miroirs, argenterie, matériel de chasse, bronze, achat de toute succession, débarras de maison et d'appartement, paiement comptant, déplacement toute distance, n'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, RC 400785408. _ MONSIEUR HERVE, tél. 06.86.56.40.52. 284075

ACHÈTE BON PRIX, vieux violons, violoncelles, guitares, saxos, contrebasses, même abimés, dépl. gratuit, sur RDV. _ Tél. 06.50.66.24.10, RC 497802322. 255313

MAISON HERVE, collectionneur, achète tous instruments de musique, violons, violoncelles, saxo, etc, paiement comptant, déplacement toute distance, RC 400785408. _ Tél. 06.86.56.40.52. 284133

ACHETE, blouses, gilets, vestes de maquignon anciennes, vieilles biaudes, vieilles vestes et pantalons en moleskine noire, coltin, vestes gilets de chasse, vêtements de campagne et de travail anciens, vieilles blouses noires, grises et beiges, vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin, vieux vêtements perlés noirs ou de couleur, dentelle ancienne, mercerie, torchons-tissus anciens, entières collections de dentelle et vêtements, vieux stocks de magasin de vêtements de travail et autre. _ BEAUCOUSIN Catherine, tél. 06.08.84.27.75 ou 02.32.50.50.22. 265879

ANNEXE 5

Plan établi le 23 septembre 2022 (mis à jour le 15 novembre 2022)

par le cabinet de géomètres-experts PERRONET-LUCAS

et concernant les emplacements réservés 1, 4 et 15

DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'EPIEDS EN BEAUCE

Lieu-dit: " Le Bourg "

Propriété de l'Indivision CHARDON

PLAN DE DIVISION

CADASTRE : Section AV n° 270, 455, 457, 596 et 597
pour 99 a 52 ca

ECHELLE: 1/250

0 2 5 10 20 25 m

S.C.P. PERRONNET-LUCAS
Géomètres-Experts Associés
Bureau Principal : 23 Rue de la Cordonnerie 45190 BEAUGENCY Tél: 02.38.44.96.04
Bureau Secondaire : 14 avenue d'Orléans 41600 LAMOTTE BEUVRON Tél: 02.54.88.05.71
Adresse Mail : cabinet.perronnet@geometre-expert.fr

Le 23 Septembre 2022
mis à jour le 15/11/2022

DOSSIER : 21-0224

Légende :
- Mur
- Mur plaque
- Mur clôture
- Clôture
- Bâti
- Bâti léger
- B.N. Borne ancienne
- Application cadastrale

Parcelles divisées suivant D.M.P.C. n° 10/11/2022 en date du 687 C					
Ecart cadastral = 0 ca					
Cadastre - Section AV			Superficies		Objet de la division
Lot	Avant Division	Après Division	Réelle	Cadastrales	
A	n° 270			3 a 15 ca	Conservé en l'état
	n° 455p	n° 706		4 a 98 ca	
	n° 596p	n° 709		21 a 13 ca	
	SUPERFICIE TOTALE			29 a 26 ca	
B	n° 455p	n° 704		18 a 41 ca	Cédé en l'état
	n° 457p	n° 708		39 ca	
	n° 596p	n° 711		5 ca	
	n° 596p	n° 710		6 a 04 ca	
	SUPERFICIE TOTALE			24 a 89 ca	
C	n° 455p	n° 705		37 a 75 ca	Conservé en l'état
	n° 457p	n° 707		5 a 58 ca	
	n° 597			2 a 04 ca	
	SUPERFICIE TOTALE			45 a 37 ca	

NOTA : L'appartenance des clôtures est indiquée à la suite du débat contradictoire.
Les clôtures n'ont pas fait l'objet d'un relevé exhaustif, leurs alignements et leurs positions par rapport à la limite de propriété ne sont pas garanties.

NOTA: la responsabilité du cabinet ne pourra être engagée en cas de découverte de réseaux souterrains à déplacer.

NOTA: les éventuels travaux nécessités par cette division devront être pris en charge d'un commun accord entre les parties.

NOTA : Le plan n'est pas rattaché au système planimétrique: RGF 93 - CC48

NOTA : Le bornage n'est pas opposable au Domaine Public, seul l'arrêté individuel d'alignement sera applicable.

ANNEXE 6

Procès-verbal de synthèse du 14 février 2024

du commissaire enquêteur

Commune d'Épieds-en-Beauce

Enquête publique du 10 janvier 2024 (à 14h30) au 9 février 2024 (à 16h00)

Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme

Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'environnement, qui précise le déroulement d'une enquête publique à l'issue de sa clôture, il appartient au commissaire enquêteur de communiquer au porteur du projet les observations portées par le public sur le registre mis à sa disposition à la mairie, celles formulées par courrier ou par courriel ou encore exprimées oralement au cours de cette enquête.

L'enquête publique, ouverte et organisée suivant l'arrêté de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) n° 2023-PLUIHD-011 du 8 décembre 2023, s'est déroulée sans incident du 10 janvier 2024 à 14h30 au 9 février 2024 à 16h. Son déroulement a respecté les prescriptions de cet arrêté.

Le commissaire enquêteur a pu constater que la publicité en a été assurée conformément aux dispositions réglementaires dans deux journaux locaux et par affichage en Mairie d'Épieds-en-Beauce et au siège de la CCTVL, en Mairie de Meung-sur-Loire.

Trois permanences du commissaire enquêteur ont été tenues en Mairie d'Épieds-en-Beauce aux jours et heures indiqués par l'arrêté.

Deux contributions ont été émises, respectivement le 10 janvier (par Monsieur Pierre VIX) et le 20 janvier 2024 (par les sœurs de la famille CHARDON), dans le registre d'enquête mis à la disposition du public à la Mairie d'Épieds-en-Beauce.

Aucune contribution n'a été émise dans le registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de la CCTVL, à la Mairie de Meung-sur-Loire.

Enfin, deux courriels ont été transmis respectivement le 6 février (par Monsieur Nicolas INGÉ) et le 9 février 2024 (par Monsieur Pierre VIX et Mesdames Anne VALIDE et Hélène VIX) à l'adresse suivante : pluihd@ccterresduvaldeloire.fr.

Le Pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL et la Mairie d'Épieds-en-Beauce ont été informés de ces contributions.

1/ Observations émises durant l'enquête

Contributions de Monsieur Pierre VIX et Mesdames Anne VALIDE et Hélène VIX

Ces deux contributions (la première écrite dans le registre lors de la permanence du commissaire enquêteur du 10 janvier 2024, l'autre transmise par courriel du 9 février 2024) concernent l'emplacement réservé n° 1 le long de la rue du Parc, à Épieds-en-Beauce.

Monsieur VIX estime qu'il est plus rationnel et économique de développer la voie de circulation pour piétons et cyclistes, du côté sud-ouest de la rue du Parc, en préservant notamment la haie et les arbres de sa propriété (située du côté nord-est de la rue) ainsi que la faune concernée (écureuils, lapins et poules faisanes).

Contribution des représentantes de la famille Chardon

Cette contribution, rédigée par Mesdames Annick POINTEREAU, Jacqueline FLEURY et Dominique DESVIGNES lors de la permanence du commissaire enquêteur du 20 janvier 2024, concerne les emplacements réservés n° 1, 4 et 15.

Elles ont rencontré le commissaire enquêteur pour l'informer que les nouveaux emplacements réservés, prévus au plan de zonage, ne correspondaient pas au plan établi le 23 septembre 2022 par le cabinet de géomètres-experts PERRONET-LUCAS, en accord avec la Mairie d'Épieds-en-Beauce.

Contribution de Monsieur Nicolas INGÉ

Monsieur Nicolas INGÉ, ayant acheté une partie de la propriété des quatre sœurs Chardon, concernée par les emplacements réservés n° 4 et 15, s'est présenté lors de la permanence du commissaire enquêteur du 20 janvier 2024.

Il rencontre le même problème de conformité des emplacements réservés par rapport au plan établi par le cabinet de géomètres-experts PERRONET-LUCAS. Il a formalisé ses remarques par courriel du 6 février 2024.

2/ Questions du commissaire enquêteur

Concernant la rue du Parc (emplacement réservé n° 1)

Question 1 : Au vu des remarques exprimées par Monsieur VIX, est-il possible de comparer les coûts de la voie de circulation pour piétons et cyclistes, prévue le long de la rue du Parc, selon qu'elle soit réalisée du côté de la propriété de Monsieur VIX ou de l'autre côté, en tenant compte des différents obstacles présents de chaque côté de la rue ?

Concernant la propriété de la famille Chardon (emplacement réservés n° 1, 4 et 15)

Question 2 : Est-il prévu de mettre en adéquation les emplacements réservés n° 1, 4 et 15 avec le plan établi le 23 septembre 2022 par le cabinet de géomètres-experts PERRONET-LUCAS ?

Le présent procès-verbal est remis au Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire qui dispose de quinze jours (**échéance 29 février 2023**), pour transmettre ses éléments de réponse au commissaire enquêteur.

Fait à Orléans, le 14 février 2023

Le commissaire enquêteur

Pascal GALLON

ANNEXE 7

Réponse du 22 février 2024 du président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

TERRES DU VAL DE LOIRE

Monsieur GALLON Pascal,
Commissaire Enquêteur

Meung sur Loire, le 22 février 2024

Chrono : 042 - 2024
Objet : PV Enquête publique – Modification de droit commun PLU Epieds-en-Beauce
Pièce-jointe : Plan ENEDIS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à bien reçu votre procès-verbal de synthèse dans le cadre de l'enquête publique relative à la Modification de Droit Commun du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Epieds-en-Beauce, dans lequel vous nous posez des questions. Voici les éléments de réponse :

Concernant la première question

Cet emplacement réservé n°1 est inscrit au PLU d'Epieds en Beauce depuis sa création, en 2010, il a été positionné sur ce côté de la voie pour les raisons suivantes

- Absence de ligne électrique Haute Tension,
- Création à terme d'une ouverture avec un cheminement reliant la rue du Parc aux rues des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et François Gaumet (emplacements réservés n°4 et 15),
- Accès direct au futur groupe scolaire dont la construction va débuter dans les prochaines semaines pour une ouverture à la rentrée scolaire 2025,
- Être au plus près de la zone Ub du PLU.

L'implantation d'un remplacement réservé de l'autre côté de la voie aurait nécessité le déplacement de la ligne électrique HT (plan en pièce-jointe) et la démolition du mur de clôture de la propriété sise au 1 rue du Parc.

Concernant votre deuxième question :

Cette observation a été transmise au bureau d'étude en charge de cette modification.
Il est prévu de mettre en adéquation les emplacements réservés n°1, 4 et 15 avec le procès-verbal de bornage du 23 septembre 2022 et le plan de division de cette même date mis à jour le 15 novembre 2022.
Les ajustements seront effectués en amont de l'approbation.

Dans l'attente de votre rapport définitif, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre DURAND

TERRES DU VAL DE LOIRE

Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

32, rue du Général de Gaulle- 45130 Meung-sur-Loire – Tel : +33 (0)2 38 45 11 11 – *Siret : 200 070 183 00013* – ccterresdu valdeloire.fr

Lignes électriques rue du Parc – 45130 EPIEDS EN BEAUCE
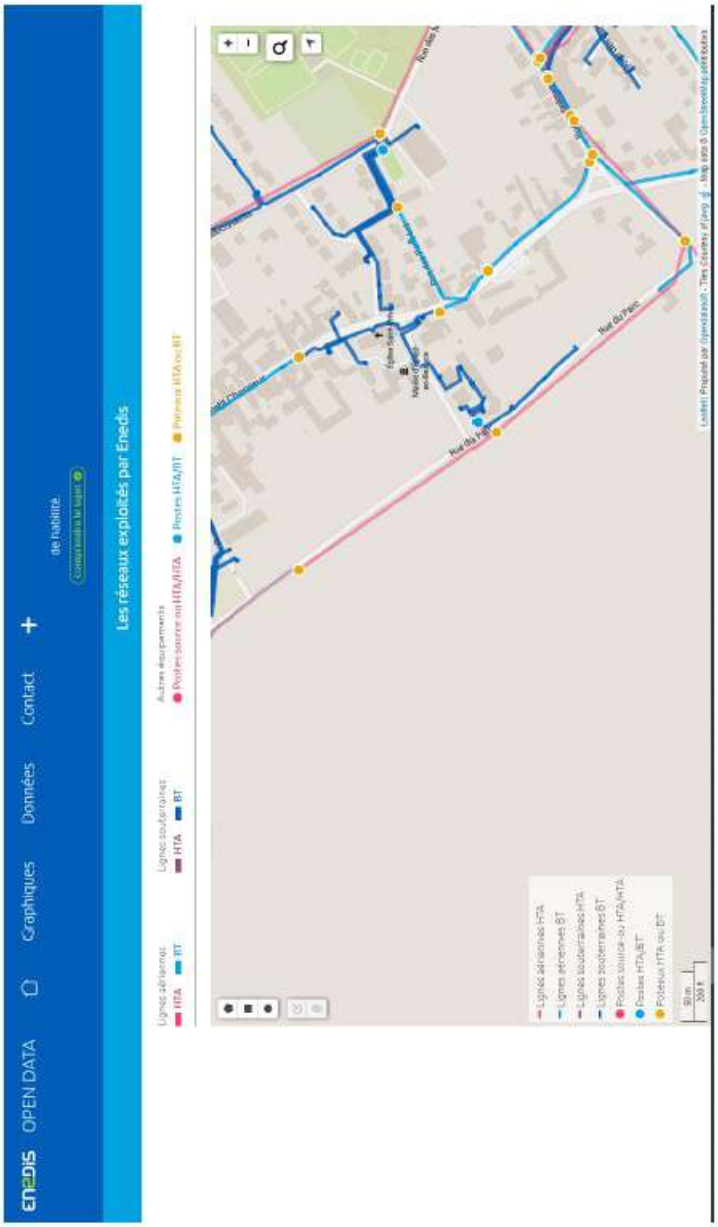
(Source : ENEDIS)